

Exemple Jean

Etat civil

Exemple Jean - Dossier no 1'111'111 - Exemple SA - Contrat no 11'000

## Situation de prévoyance au 01.01.20XX

Editée suite à votre affiliation

Données personnelles

Date d'affiliation à l'a	scuranco		01.01.	2077	
Date réglementaire de			31.01.		
Salaire annuel déterm				80 %	80′000.00 (2)
Salaire annuel assuré	illait		a	00 /0	60′512.00
Plan de prévoyance			Plan de prévoy	ance 1	)
			rian de prevoy	ance •	
		ion à l'avoir de vieillesse			100.70
Cotisation mensuelle	totale de l'assuré				499.70 (3)
			total ar		part de l'assuré
Cotisation épargne				76.80	4′538.40 4
Cotisation risques et f				16.00	1′458.00 (5)
Cotisation annuelle to			11′99	92.80	5′996.40
Attribution annuelle à	l'avoir de vieillesse				9′076.80 (6)
Prestations présume	ées au moment de la	a retraite à * (7)	6.	2 ans	65 ans <b>8</b>
Epargne projetée (tau	x d'intérêt de X %) **		358′88	38.85	408'452.10
dont par LPP			256′51	14.20	288′764.70
Rente annuelle de ret	raite		23′14	41.40	27′774.60
Rente annuelle de cor	njoint (en cas de décès	de l'assuré)	13′88	34.60	16'665.00
Rente annuelle d'enfa	int de retraité		4′62	28.40	5′554.80
Prestation en cas de	sortie				_
Prestation de sortie au	u 01.01.20XX				154'674.00 (9)
dont part LPP					54′645.55
Informations compl	émentaires				
Total des prestations d	d'entrée apportées				154′321.00 (10)
dont part LPP					73′014.00
Versement anticipé lo	gement (devant être r	emboursé avant rachat)			0.00 (11)
Versement anticipé lo	gement maximal au 0	1.01.20XX ***			154′674.00 <b>12</b>
Rachat maximal possi	ble au 31.12.20XX **	**			0.00 (13)
Mise en gage					Non <b>14</b>
Prestations en cas d	'invalidité				
Rente annuelle d'inva	lidité				22′900 .20
Rente annuelle d'enfa	ınt d'invalide				4′579.80
Prestations en cas d	e décès _(15)				
Conditions d'octroi : é	largies (16)				
Rente annuelle de conjoint ou concubin survivant					13′740.00
Rente annuelle d'orphelin					4′579.80
Compte individuel	le préfinancement				
Montant disponible y					40'344.00 17
Comité de prévoyar	nce				
Prénom	Nom	Représentant de	Fonction		
Jean	Exemple	Employé	Membre		

\* Le taux de conversion pour le calcul de la rente issue de l'avoir de vieillesse est différent entre la part minimum LPP et la part supérieure au minimum LPP. Tous les détails se trouvent sur www.retraitespopulaires.ch.

Membre

Employeur

Exemple

Jeanne

- \*\* Toute demande pour une prestation de retraite doit nous parvenir par écrit avant la date de retraite souhaitée.
- \*\*\* Cas échéant, montant valable pour l'ensemble des plans de prévoyance, sous réserve des dispositions légales et fiscales en vigueur.
- \*\*\*\* Avant le rachat, nous procédons à un calcul définitif, pour lequel nous avons besoin d'indications complémentaires. A cet effet, veuillez nous renvoyer, dûment rempli, le questionnaire « Rachat du 2 e pilier » disponible sur notre site internet.

Toute modification des éléments de calcul pris en considération entraînera une variation des cotisations et prestations indiquées. En toutes circonstances, les dispositions légales, réglementaires et les données figurant au dossier font foi.

Un formulaire d'annonce de concubinage est à votre disposition sur www.retraitespopulaires.ch afin de nous informer de votre situation. Des prestations peuvent être octroyées à un concubin uniquement si l'assuré a annoncé, avant son décès, au moyen du formulaire prévu à cet effet, le concubinage à Retraites Populaires.

#### Plan de prévoyance

contrat conclu par votre employeur, dans le cadre duquel vous êtes assuré(e) et qui détermine les prestations et les cotisations

## Salaire annuel déterminant / assuré

le salaire assuré est calculé sur la base du salaire annuel déterminant déclaré par votre employeur

# Cotisation mensuelle totale de l'assuré

montant retenu sur votre salaire mensuel au titre de la prévoyance professionnelle et qui est également visible sur le certificat de salaire de votre employeur

#### Cotisation épargne

en CHF

01.01.1965

Marié

part des cotisations annuelles attribuées au financement des prestations de retraite

#### Cotisation risques et frais

part des cotisations annuelles attribuées à la couverture des risques invalidité et décès, y compris les frais de gestion y relatifs

## Attribution annuelle à l'avoir vieillesse

cotisation épargne additionnée d'éventuels intérêts rémunératoires sur les cotisations versées en avance par votre employeur

# 7 Prestations présumées au moment de la retraite

présentent les prestations que vous pouvez escompter à la retraite. Il s'agit d'une projection effectuée sur la base de votre situation actuelle et des conditions en vigueur au jour de l'établissement de la situation de prévoyance

## 8 62 ans – 65 ans

65 ans est l'âge de référence AVS. Il est cependant possible d'anticiper la date de votre départ effectif à la retraite, ce qui a un impact sur le niveau des prestations. Une projection supplémentaire basée sur une retraite anticipée à un autre âge peut vous être fournie à titre d'information, par ex. 62 ans

## 9 Prestation de sortie

montant acquis au titre de la prévoyance professionnelle à la date indiquée et qui serait transmis à la nouvelle institution de prévoyance en cas de changement d'emploi

# Total des prestations d'entrée apportées

fortune amenée à l'entrée dans la caisse et qui provient en principe de votre précédente institution de prévoyance

## (11) Versement anticipé logement

montant que vous avez touché en avance pour l'acquisition de votre logement

# 12 Versement anticipé logement maximal

somme maximale que vous pourriez retirer à la date mentionnée pour l'acquisition d'un logement, sous réserve des dispositions légales

## (13) Rachat maximal possible

indique le montant pouvant être racheté pour améliorer au maximum vos prestations de retraite, sous réserve des dispositions légales

## Mise en gage

indique si vous avez nanti votre avoir de prévoyance

#### Prestations en cas de décès

prestations prévues pour le cas où votre décès intervient avant la retraite

## Conditions d'octroi

les conditions d'octroi peuvent être minimales ou élargies en fonction de ce qui est prévu dans votre plan de prévoyance

# Compte individuel de préfinancement

montant disponible pour financer l'entier ou une partie de la réduction de la rente en cas de retraite anticipée